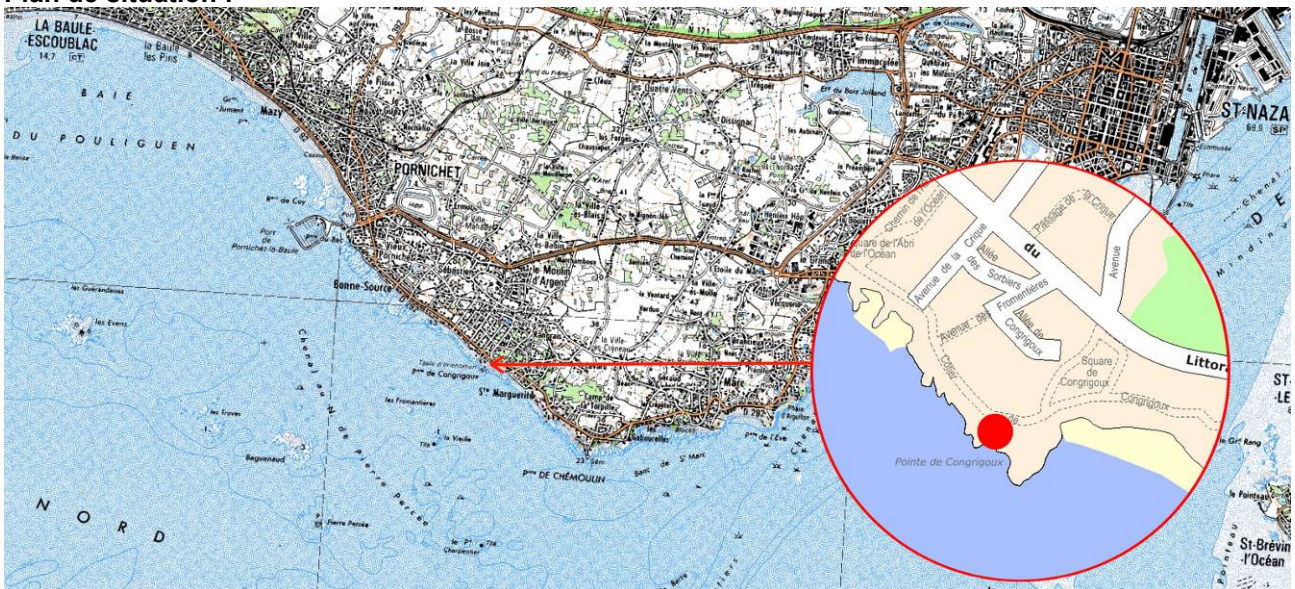


Annexe au cerfa n°13 614*01

Demande de dérogation pour la destruction, l'altération, ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées

Site concerné par la présente demande : Pointe de Congrigoux, 44380 Pornichet

Plan de situation :



Contexte général lié à la gestion du sentier côtier :

Depuis la prise de gestion du sentier côtier des communes de Pornichet et de St Nazaire en 2004, la CARENE assure la mise en sécurité et les aménagements de ce site.

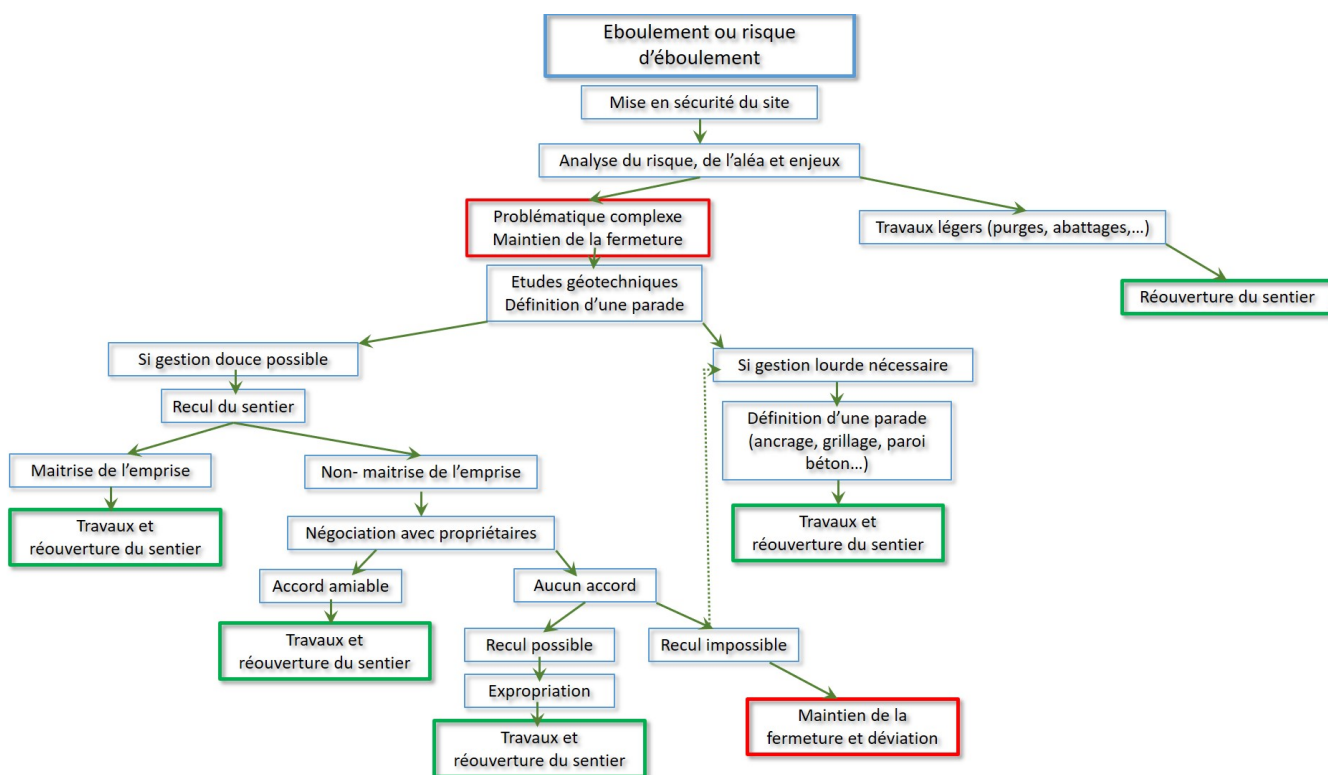
A cet effet, une série de travaux a été engagée et est prévue afin d'assurer une continuité du sentier de manière sécurisée et qualitative.

Le territoire concerné s'étend du Phare de Villes Martin (St Nazaire), à la pointe du Bec (Pornichet).

Ainsi, d'importants investissements ont été engagés sur ces dernières années (Environ 600 K€ TTC/an d'entretien courant et travaux).

Lors de travaux de mise en sécurité liés à un éboulement ou un risque d'éboulement, les services de la CARENE, en relation étroite avec les communes, mettent alors en place une série d'études techniques permettant de mettre en œuvre la parade la plus pertinente à la mise en sécurité des sites.

Les étapes d'une opération type sont résumées sur le logigramme ci-dessous :



Ce schéma permet d'identifier le cheminement qui mène la collectivité à envisager d'importants travaux de confortement.

La gestion douce de l'aléa est ici privilégiée.

Par ailleurs, en prévention d'éventuels éboulement, la CARENE assure dans le cadre de sa gestion quotidienne du site une série de mesure permettant d'éviter de manière préventive un éventuel incident :

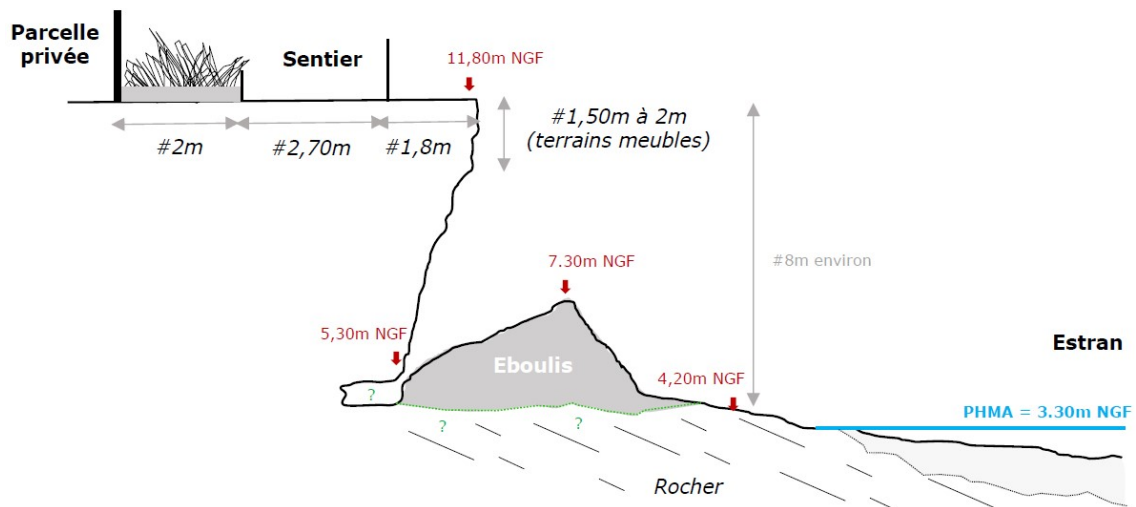
- Reçepage de certains arbres sur paroi rocheuse, allégeant le poids de l'arbre sur la falaise
- Recul ponctuel du cheminement, permettant à la crête de falaise de se végétaliser en arbustif et ainsi maintenir le substrat en crêt de falaise
- Accompagnement des descentes d'eaux pluviales pour éviter le ruissellement sur la falaise
- Purges ponctuelles, reprofilage
- ...

Enfin l'ensemble de ces mesures est pris en connaissance du milieu naturel, et dans la mesure du possible assurent le maintien et le développement de faune ou flore protégée, dont la présence est connue et cartographiée.

Contexte spécifique lié à l'opération de rétablissement de la continuité du sentier sur le secteur de Congrigoux :

Descriptif :

Un important glissement de terrain s'est produit le 17 Février 2021



A la suite de cet éboulement la CARENE a procédé à la fermeture du site et la mise en place d'une déviation le temps des études de rétablissement de la continuité.

Courant printemps 2021 une importante colonie d'Hirondelles est venue nicher sur la paroi fraîchement éboulée, composée de matériaux meubles, propice à leur installation. Cette arrivée a été constatée par les services de la CARENE et également rapportée par les équipes de la LPO locale, qui estime la colonie à 60 couples environ.

Les travaux de confortement de falaise initialement prévus en septembre 2021, ont ainsi été reportés le temps de travailler avec la LPO sur une mesure compensatoire.

Etudes d'une mesure compensatoire:

Une première rencontre en septembre 2021 a ainsi été organisée, afin d'envisager un dispositif permettant de répondre aux deux enjeux principaux, le maintien de colonie, et le rétablissement de la continuité sur le sentier.

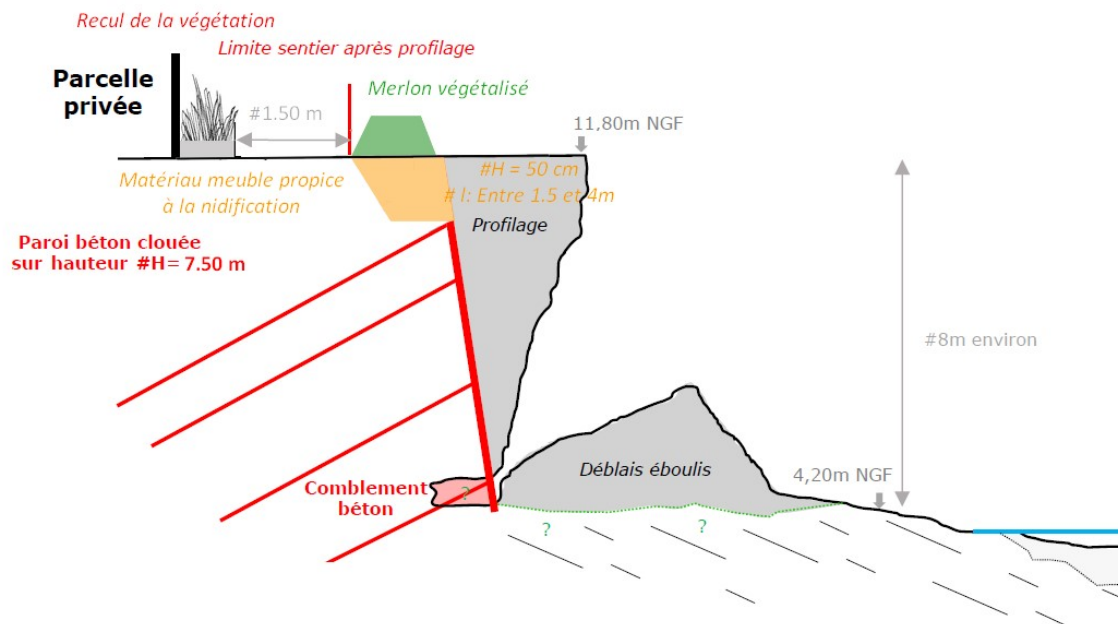
D'autres échanges ont suivi avec la DDTM/DML, la commune de Pornichet, les entreprises mandatées pour la réalisation des travaux, et la LPO.

Ces différents échanges et retours d'expériences ont permis d'envisager l'expérimentation d'une mesure compensatoire sur le site même où s'est produit l'éboulement.

Ce dispositif doit répondre à quelques contraintes majeures pour favoriser l'arrivée de nouvelles hirondelles :

- Installation sur paroi abrupte
- Fine granulométrie du matériau composant le futur nid
- Eloignement et isolement vis-à-vis du sentier

Proposition :



Grands principes :

- Paroi béton jusqu'à 0.50cm en dessous de la crête
- Comblement en matériaux meuble issu de l'actuel nid
- Mise en œuvre d'un merlon végétalisé en crête
- Recul maximal du sentier vers la limite de propriété
- Accompagnement par panneaux de communications

Objectifs :

- Création d'un espace similaire à l'existant
- Eloignement du public, entre 1.50 et 4 m des futurs nids
- Isolement visuel via la future végétation
- Protection par ganivelles h : 1.10m

Cette proposition a été présentée aux équipes de la LPO et semble être le compromis idéal permettant de répondre aux deux enjeux.

A la suite des travaux, un suivi d'efficacité de la mesure compensatoire sera réalisé sur au moins 5 ans. Etant donné le travail déjà effectué par la LPO Loire Atlantique, nous envisageons de leur confier ce futur suivi.

Données complémentaires issus des observations de la LPO :

Arrivée des premiers migrateurs :	Fin février
Passages importants :	Fin Mars / Début Avril
Hirondelles sur site de nidification:	Fin Avril
Installation totale de la colonie :	Mai

Montant / Planning :

Coût total de l'opération :	400 000 € TTC
Démarrage des travaux :	Mi Janvier (suite accord DDTM)
Durée d'exécution :	2.5 à 3 mois de travaux (suivant conditions climatiques)